

## **Plan stratégique wallon de la future PAC : la FUGEA se réjouit d'avoir été suivie concernant la transition de l'agriculture et le renforcement de l'équité sociale.**

C'était attendu, après des mois d'intenses négociations, le Gouvernement wallon a fixé sa stratégie qui couvrira une période de 5 ans, de 2023 à 2027. Les Ministres ont présenté ce lundi matin les grandes lignes de ce plan décliné selon 7 objectifs. Ils ont défendu une nouvelle PAC qui se veut à la fois plus durable, équilibrée et capable de garantir un revenu aux agriculteurs et agricultrices. En tant que partie prenante des négociations, la FUGEA se réjouit que le Gouvernement soit parvenu à un accord crucial et équilibré pour le futur des agriculteurs et agricultrices.

Durant toutes les discussions, la FUGEA s'est positionnée en faveur d'un plan capable d'assurer un revenu aux agriculteurs et agricultrices, une transition agroécologique ainsi qu'une plus grande équité sociale au sein du monde agricole. Il semble que nos revendications aient été entendues par nos décideurs et décideuses politiques qui ont présenté un plan PAC à même de répondre à ces enjeux.

À travers le maintien d'une enveloppe aide couplée forte, le Gouvernement a marqué son soutien envers le secteur de la viande bovine qui nécessite plus que jamais un maintien de son aide au revenu. Avec un système de distribution plus équitable, cette aide garantira par ailleurs une plus grande durabilité de nos élevages. La FUGEA salue cette décision indispensable pour le futur de l'agriculture wallonne.

La défense d'une augmentation de l'aide redistributive par notre syndicat a également porté ses fruits avec une majoration de 2,5% de cette enveloppe. Ce changement permettra plus d'équité sociale dans la répartition des aides en soutenant mieux les petites et moyennes exploitations. Une priorité pour notre syndicat même si d'autres mesures auraient pu être activées.

Par ailleurs, la fixation des éco-régimes à 26% du pilier 1, avec des possibilités d'augmentation des enveloppes, prouve que notre Région s'inscrit dans une volonté d'engager son agriculture dans la transition agroécologique. Ces budgets permettront à nos agriculteurs et agricultrices de s'engager dans des pratiques réellement favorables à l'environnement tout en percevant une compensation financière juste.

La FUGEA félicite également les Ministres d'avoir dégagé une définition de l'agriculteur actif qui garantira - on l'espère - une allocation des aides de la PAC à celles et ceux qui vivent véritablement du travail de la terre.

Pour les jeunes, la FUGEA est satisfaite de voir un soutien au renouvellement des générations via l'augmentation de l'enveloppe « paiement jeune » et la mise en place d'une aide à l'installation progressive (permettant de soutenir les agriculteurs à titre complémentaire pour passer à titre principal).

Finalement, l'agriculture biologique pourra être soutenue avec une augmentation des enveloppes. Le soutien des maraichers bio diversifiés sur petite surface via une aide majorée de 4000€/ha (pour 3 ha maximum) est une victoire majeure pour notre syndicat qui aura fait de nombreuses propositions pour soutenir ce secteur.

Au-delà des lignes directrices définies par le Gouvernement, de nombreux détails restent encore à définir ; nous espérons que la FUGEA sera associée aux discussions afin de faire remonter la voix de nos membres.

### **Contacts**

- **Philippe Duvivier** – *Président* : 0491 56 33 86
- **Hugues Falys** – *Porte-parole* : 0497 61 64 14
- **Yves Vandevoorde** – *Coordinateur politique* : 0491 39 49 50

